



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



## Document d'information tarifaire



**Nom du prestataire de compte :** AXA Bank Belgium

**Intitulé du compte :** service bancaire universel

**Date :** 1/01/2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans la Liste des tarifs AXA Banque pour particuliers.

Service	Frais
<b>Services de compte généraux</b>	
<b>Tenue de compte</b> [service bancaire universel]	Par mois € 5
	<b>Total des frais annuels</b> € 60
Inclut une <b>offre groupée de services</b> comprenant :	
- fourniture d'une carte de débit : [carte de débit AXA]	
- nombre illimité d'opérations en euro :	
• retrait d'espèces en euros : au guichet AXA ou par carte de débit [carte de débit AXA] aux distributeurs automatiques de billets dans la zone SEPA	
• dépôt de billets au guichet AXA	
• paiement par carte de débit [carte de débit AXA] dans la zone SEPA	
• virement en euros	
• ordre permanent	
• domiciliation	
• encaissement de chèques nationaux	
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément	

<b>Paielements (à l'exclusion des cartes)</b>	
<b>Virement en euros</b> - virement électronique - virement sur papier	service non disponible gratuit
<b>Domiciliation</b> <b>Ordre permanent</b> Opérations refusées pour cause de solde insuffisant (virement en euros, domiciliation, ordre permanent)	gratuit gratuit € 5
<b>Cartes et espèces</b>	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> [carte de débit AXA] - prix dès la 2ième carte	service non disponible
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b>	service non disponible
<b>Retrait d'espèces en euros</b> - au guichet AXA - par carte de débit [carte de débit AXA] dans la zone SEPA - par carte de débit [carte de débit AXA] hors de la zone SEPA	gratuit gratuit € 6
<b>Retrait d'espèces dans une autre devise</b> - par carte de débit [carte de débit AXA]	2% provision de change + € 6
<b>Découverts et services connexes</b>	
<b>Facilité de découvert</b>	service non disponible
<b>Découvert non autorisé</b>	taux débiteur 12% (TAEG : 12%)
<b>Autres services</b>	
<b>Extraits de compte</b> - via homebanking - par poste : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fréquence mensuelle</li> <li>• fréquence hebdomadaire</li> <li>• fréquence journalière</li> </ul>	service non disponible  Par an € 5 + frais de port Par an € 30 + frais de port Par an € 50 + frais de port



## Liste des services les plus représentatifs liés à un compte de paiement

TERME	DEFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.